



L'assemblée générale des parents de l'école Pointe-Olivier, tenue au gymnase de l'établissement, situé au 278 Chemin-des-Patriotes, le 28^e jour d'août 2023.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue de la direction

Mme Annie-Mélanie Rioux souhaite la bienvenue aux 48 parents présents à compter de 18h06. Mme Rioux explique que nous avons des codes QR cette année afin que les parents présents puissent suivre la réunion sur leur cellulaire et avoir les copies de documents en couleur.

2. Désignation d'un ou d'une secrétaire et la présidence d'assemblée

Mme Sophie Dugrenier propose Mme Annie-Mélanie Rioux à titre de présidente d'assemblée. Mme Dugrenier se propose comme secrétaire d'assemblée. **Appuyé par Mme Marie-Pier S. Viger**

Adopté à l'unanimité

3. Mot de la direction et présentation des membres de l'équipe-école

Madame Annie-Mélanie Rioux présente le déroulement de la réunion, nomme que l'équipe école sera présentée vers la fin de la réunion.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la séance et mot de bienvenue
- 2.0 Désignation d'un ou d'une secrétaire et de la présidence d'assemblée
- 3.0 Mot de la direction et présentation des membres de l'équipe de Pointe-Olivier
- 4.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 5.0 Adoption du compte rendu de l'assemblée annuelle précédente
- 6.0 Rapport annuel du conseil d'établissement 2022-2023
- 7.0 Adoption de la procédure d'élection
- 8.0 Conseil d'établissement
 - 8.1 Rôle et fonction
 - 8.2 Élection des représentants et substituts au Conseil d'établissement (2 mandats de 2 ans, et 1 mandat d'une année)
- 9.0 Organisme de participation des parents (OPP)
 - 9.1 Rôle et fonctions
- 10.0 Formation ou non d'un OPP
- 11.0 Période de questions
- 12.0 Résultats du vote s'il y a lieu
- 13.0 Élection du représentant et du substitut au comité de parents
- 14.0 Varia
- 15.0 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Julie Jolin d'adopter l'ordre du jour préparé conjointement par la présidente du conseil d'établissement et la directrice.

Adopté à l'unanimité

5. Adoption du compte rendu de l'assemblée annuelle précédente

Suite à la lecture du compte rendu de l'Assemblée générale des parents du 29 août 2022, il est proposé par monsieur Pier-Yves Viens d'adopter le compte rendu.

Adopté à l'unanimité

6. Bilan annuel du conseil d'établissement et rapport annuel 2022-2023

Cette année le bilan est conjointement présenté avec le rapport annuel de l'école. Les nouveaux modules de l'aire de jeux sont enfin prêts. Madame Rioux présente les

coups de cœur : À l'École on bouge ! qui consiste à bouger au moins 1 heure par jour, lecture chez les élèves, les activités professeurs-élèves. Elle mentionne qu'il y aura 15 classes à Pointe-Olivier cette année dont 3 classes de maternelle 5 ans et 1 classe de maternelle 4 ans.

L'équipe TES-psychoéducatrice sera composée de deux techniciennes en éducation spécialisée et une agente de réadaptation. Elle présente également le projet pilote d'aide à la classe qui sera réalisé cette année grâce à une allocation ministérielle d'un peu plus de 100 000\$ obtenu à la suite d'un dépôt de projet.

Le rapport annuel fait état du plan d'action pour contrer l'intimidation dans l'école.

Il est proposé par Madame Valérie Casavant d'adopter le bilan annuel du conseil d'établissement 2022-2023 ainsi que le rapport annuel de l'école Pointe-Olivier.

Adopté à l'unanimité

7. Adoption de la procédure d'élection

Madame Rioux rappelle qu'il y a deux mandats de deux ans et un mandat d'un an de disponibles cette année. Il est convenu par les membres de l'Assemblée de procéder par un vote à main levée.

Adopté à l'unanimité

8. Conseil d'établissement

8.1 Madame Rioux explique à l'Assemblée le fonctionnement des réunions du Conseil et le rôle de celui-ci. Par exemple, le conseil adopte le budget, les sorties éducatives, la grille-matières, les prêts de locaux et les effets scolaires.

8.2 La période de mise en candidature est ouverte. 7 Parents manifestent leur intention de se présenter aux postes de représentants des parents pour l'année 2023-2024. À tour de rôle, chacun se présente et explique brièvement ses motivations.

- Cynthia Boivin-Lapointe se présente comme substitut
- Julie Jolin (26 votes)
- Audrey Lanctôt-Meunier (25 votes)
- André Calderon (27 votes)
- Chloé-Kim Buissière
- Marie-Pier S. Viger
- Jean-François Pratte se présente comme substitut

9. Organisme de participation des parents (OPP)

9.1 Rôle et fonction

Madame Rioux présente le rôle d'un OPP afin de savoir si les parents désirent s'impliquer au sein de ce comité. Madame Rioux précise que l'OPP œuvre en réponse aux besoins de l'école et actuellement il n'y a pas de mandat ou de besoin de financement. Madame Rioux mentionne que si le besoin se présente en cours d'année, l'école fera une demande pour des bénévoles de façon ponctuelle.

10. Formation ou Non d'un OPP

Il est proposé par madame Marie-Claude Paquet de ne pas former d'OPP pour cette année.

Adopté à l'unanimité

11. Période de questions

Aucune question

12. Résultats du vote s'il y a lieu

Les membres élus à mains levées sont mesdames Julie Jolin (mandat de 2 ans), Audrey Lanctôt-Meunier (mandat de 2 ans) et monsieur André Calderon (mandat 1 an). Félicitations aux parents élus.

13. Élection du représentant et du substitut des parents au comité de parents

Monsieur André Calderon se présente comme représentant au comité de parents du CSS.

Adopté à l'unanimité

14. Varia

N/A

15. Levée de l'Assemblée

Il est proposé par Madame Cynthia Boivin-Lapointe et unanimement résolu de lever l'Assemblée. Il est 19h09.

Annie-Mélanie Rioux
La directrice de l'école

Sophie Dugrenier
La présidente du Conseil

